BAROMÈTRE DES INFRASTRUCTURES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÎLE-DE-FRANCE

AVRIL 2023

ACTEURS POUR LA PLANÈTE

LES TRAVAUX PUBLICS

Stratégie bas-carbone

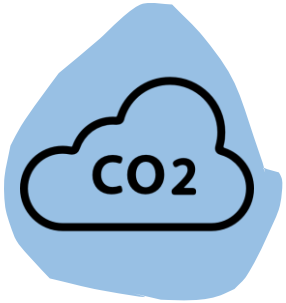

RÉDUIRE DE 30%

les émissions GES à horizon 2030, par rapport à 2018

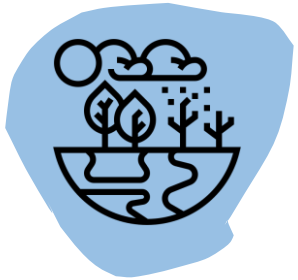

DÉVELOPPER UNE APPROCHE TRANSVERSALE

pour lutter contre les effets du changement climatique

PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières

RECHERCHER L'ÉQUILIBRE

entre les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers

Sommaire

Décarboner les mobilités dans la région

1 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES P.5

2 TRANSPORTS COLLECTIFS P.6

3 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE P.7

4 RÉSEAU ROUTIER P.8

Développer un mix énergétique régional bas carbone sur le territoire

5 GAZ RENOUVELABLE P.9

6 ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE P.10

7 HYDROGÈNE P.11

8 ECLAIRAGE PUBLIC P.12

Préserver la ressource en eau et faire face au stress hydrique à l'échelle locale

9 RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT P.13

10 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX P.14

11 RENATURATION DES COURS D'EAU P.15

12 RÉHABILITATION DES FRICHES P.16

Protéger le territoire face aux aléas climatiques

13 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS P.17

ÎLE-DE-FRANCE

Aménagements cyclables

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER

L'Ile-de-France a présenté en 2017 un ambitieux Plan Vélo pour tripler, par rapport à 2010, l'usage de ce mode de transport au quotidien, et ainsi **atteindre 2 millions de déplacements à vélo chaque jour en Île-de-France en 2021.**

Le vélo constitue un levier important pour décarboner la mobilité. Toutefois, ce mode de transport n'est utilisé que par 5% des actifs en emploi pour des trajets de 2 à 5 km.

L'usage de ce mode de transport dépendant fortement de la densité des aménagements cyclables, le développement d'un réseau d'infrastructures adaptées semble primordial pour encourager la pratique du vélo.

En effet, lorsque la densité du réseau cyclable d'une commune dépasse 2 500 m par km2 la pratique du vélo est trois fois plus importante.

700 kgCO_2e
Émissions évitées annuellement sur un trajet domicile-travail effectué en vélo plutôt qu'en voiture

Atteindre un ratio de **2 mètres de linéaire** par habitant d'aménagements et porter la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien à 12% en 2030.

ATTEINDRE 2 ML/HAB

4775 kilomètres de réseau total régional

8% du réseau national : pistes cyclables et voies vertes

0,39 mètres de linéaire / habitant en région

0,84 mètres de linéaire / habitant en France

Département	Linéaire* en kilomètres	ML / habitant	Taux de cyclabilité moyen
Paris	413	0,20	28,0%
Seine-et-Marne	1 021	0,71	2,4%
Yvelines	919	0,63	5,1%
Essonne	865	0,66	5,5%
Hauts-de-Seine	304	0,19	13,1%
Seine-Saint-Denis	387	0,23	9,3%
Val-de-Marne	411	0,29	10,5%
Val-d'Oise	455	0,36	4,1%
Île-de-France	4 775	0,39	4,5%
France	57 356	0,84	2,0%

** : Le linéaire cyclable inclut les pistes cyclables en site propre ainsi que les voies vertes*

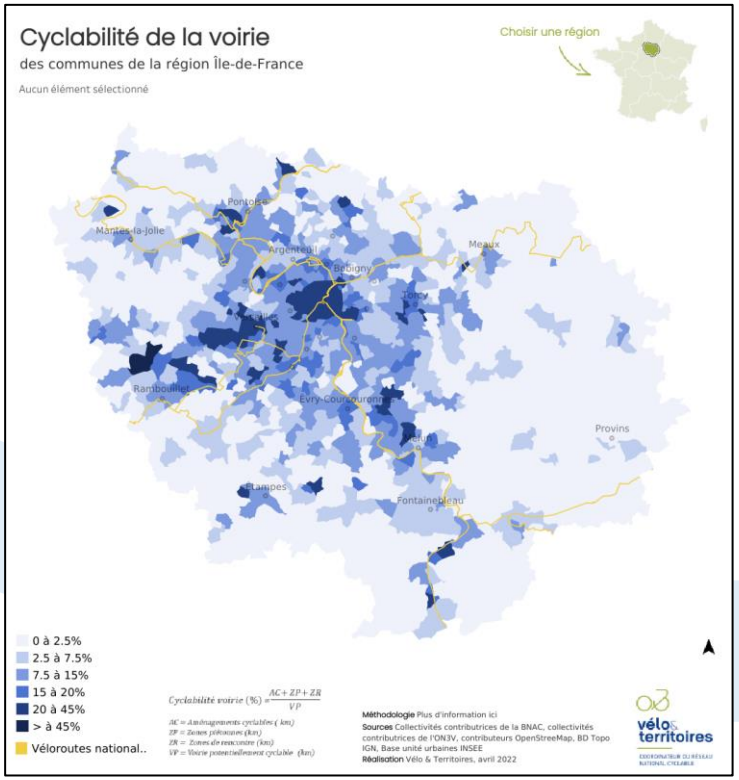

Sources : taux de cyclabilité - vélo et territoires 2022, linéaire cyclable - Géovélo décembre 2022

ÎLE-DE-FRANCE

Transports collectifs

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER

Le phénomène de réchauffement climatique s'accélère chaque année du fait des émissions de gaz à effet de serre. Les mobilités sont en France le 1er poste d'émissions de CO2, et notamment la voiture qui représente 16% des émissions totales du pays. Ainsi, le recours aux transports collectifs apparaît comme une des solutions à privilégier pour décarboner les déplacements du quotidien. Les infrastructures sont un vecteur de transformation des mobilités. Des services régionaux sont développés (vélos+trains, installations terminales embranchées fer, TER Cyclo, dessertes type RER…) dans l'objectif d'un report modal des voyageurs et des marchandises.

Atteindre une **part modale des transports collectifs** de 20% en 2030 (13% transports ferrés et 7% transports routiers) et de 24% en 2050.

Entre 7 et 15kg de CO_2 évités

Un trajet de 80 km réalisé en voiture thermique émet 15,4 $kgCO_2e$ contre 0,42 $kgCO_2e$ en train (Intercités) ou 8,32 $kgCO_2e$ en bus thermique

20% EN 2030

TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS

Actifs qui utilisent les transports en commun pour aller travailler :

16% en France, en 2020

68,5 à Paris, en 2020

46 % en Ile-de-France, en 2017

TRANSPORTS FERROVIAIRE

1 819 km de voies ferrées en région

90% des voies sont électrifiées en région

59% des voies sont électrifiées en France

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

Département	Part de la superficie du département désservie pas un réseau de transport*
Paris	100%
Seine-et-Marne	100%
Yvelines	100%
Essonne	100%
Hauts-de-Seine	100%
Seine-Saint-Denis	100%
Val-de-Marne	100%
Val-d'Oise	100%
Île-de-France	**100%**
France - métropole	**29%**

** Superficie des communes incluses sur le territoire d'une AOM par rapport à la superficie totale du département*

Département	Linéaire ferroviaire (km)	Dont électrifié
Paris	61	90%
Seine-et-Marne	645	77%
Yvelines	337	96%
Essonne	233	99%
Hauts-de-Seine	98	96%
Seine-Saint-Denis	126	100%
Val-de-Marne	104	100%
Val-d'Oise	214	100%
Île-de-France	1 819	90%
France	27 057	59%

Sources : part modale - INSEE 2022, transports urbains - CEREMA 2020, métros et tramways - STRMTG 2022 Ferroviaire - SNCF 2021

ÎLE-DE-FRANCE

Infrastructures de recharge

AUGMENTER LEUR DISPONIBILITÉ

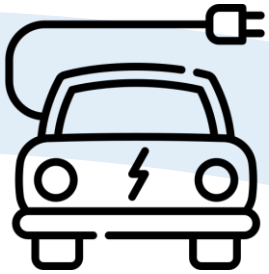

Pour favoriser l'essor de la mobilité électrique, qui a le potentiel de diviser par 3 les émissions de CO2 de la voiture thermique, il est essentiel de déployer un réseau d'infrastructures de recharge adapté aux futurs besoins. L'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation doit être accompagnée d'une hausse du nombre de points de recharge mis à disposition sur l'espace public. Or la France souffre aujourd'hui d'un retard dans le déploiement de ce réseau par rapport aux objectifs initialement fixés (100 000 bornes fin 2021).

Développer un réseau d'infrastructures de recharge adapté pour accompagner l'évolution du parc de véhicules électriques en France : 1 point de recharge pour 10 véhicules

13,82 $kgCO_2e$ évités

Un trajet de 80 km réalisé en voiture électrique émet 1,58 $kgCO_2e$ contre 15,4 $kgCO_2e$ en voiture thermique

71 200 POINTS DE RECHARGE EN RÉGION EN 2030

Département	Voitures électriques ou à hydrogène	Voitures hybrides rechargeables	Nombre de points de recharge *	Véhicules pour un point de recharge*
Paris	13 401	19 279	4 327	7,6
Seine-et-Marne	8 141	6 813	1 308	11,4
Yvelines	12 582	11 142	1 531	15,5
Essonne	8 147	7 097	945	16,1
Hauts-de-Seine	11 544	18 964	1 888	16,2
Seine-Saint-Denis	4 984	5 378	920	11,3
Val-de-Marne	5 848	6 558	1 231	10,1
Val-d'Oise	5 821	5 442	817	13,8
Île-de-France	70 467	80 674	12 967	11,7
France	403 055	299 336	67 733	10,4

** les points de recharge incluent les voitures hybrides rechargeables*

POINTS DE RECHARGE

12 967 points de recharge pour véhicules électriques en région

67 733 points de recharge pour véhicules électriques en France

11,7 voitures électriques (ou à hydrogène) pour un point de recharge en région (ratio)

10,4 voitures électriques (ou à hydrogène) pour un point de recharge en France (ratio)

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

5,2M projection de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2030

712 000 projection de véhicules électriques dans la région en 2030

520 000 objectif de points de recharges pour véhicules électriques en France

71 200 objectif de points de recharge pour véhicules électriques en région (1 pour 10 véhicules)

Sources : parc automobile - Ministère 2022, bornes de recharge - Gireve septembre 2022

ÎLE-DE-FRANCE

Réseau routier

ENCOURAGER L'ENTRETIEN

Le réseau routier français assure 87% des échanges de biens et de personnes. L'entretien du réseau routier est indispensable à la fois pour optimiser les coûts de gestion de l'infrastructure, mais aussi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un véhicule qui circule sur une chaussée bien entretenue consomme moins d'énergie et émet moins d'émissions de GES qu'un véhicule circulant sur une chaussée dégradée. Or, en France, 23% du réseau routier national est en mauvais état.

+4 % à +6% - émissions de GES supplémentaires émises par un poids lourd qui circule sur une chaussée dégradée

44 millions d'euros investis pour ces travaux de rénovations en 2020

82% de routes nationales et autoroutes non concédées nécessitent des travaux d'entretien

82% DES ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCÉDÉES NÉCESSITENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN (2018)

35 chantiers de rénovation ont été mis en place en 2020 afin de remettre à niveau les routes de la région qui se trouvent en moyen et mauvais état

39 304 KM

Linéaire routier dans la région, dont **721 KM** dont l'état est connu

3%

Routes nationales et autoroutes concédées et non concédées

28%

Routes départementales

69%

Voiries communales

État du réseau routier géré par la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) en Île-de-France en 2018

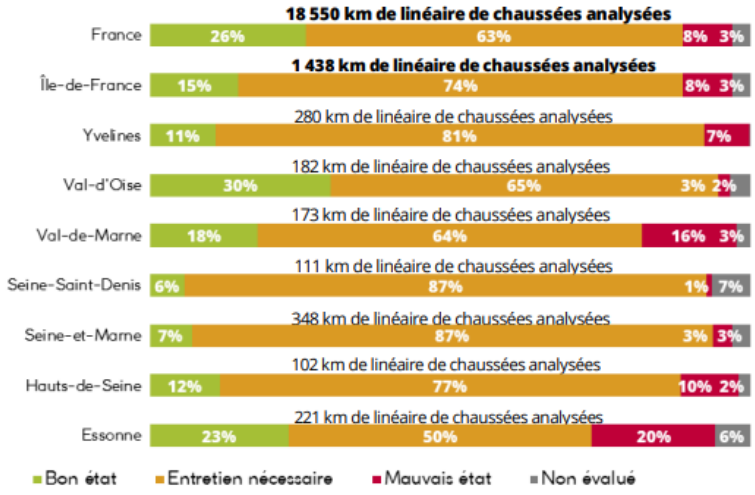

RÉPARTITION DES ROUTES DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCÉDÉ SELON LEUR ÉTAT

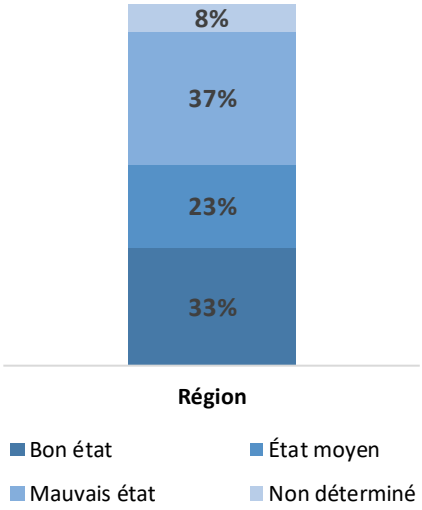

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire – DIRIF - 2021

Sources : Etat réseau routier - DIR 2020, linéaire routier - SDES 2021

ÎLE-DE-FRANCE

Gaz renouvelable

ATTEINDRE LES 10% EN 2030

23,4 gCO_2/kWh c'est l'empreinte carbone du biométhane, contre 227 gCO_2/kWh pour le gaz naturel

Atteindre 30 TWh de biométhane injectés dans les réseaux en 2030, contre 3,3 en 2021, soit 1 400 installations d'injection à l'échelle nationale, contre 426 en 2022.

30 TWH EN 2030 EN FRANCE

Département	Production de biométhane injecté en GWh	Potentiel biométhane 2050 (PCS GWh)
Paris	0	294
Seine-et-Marne	218	2 845
Yvelines	13	993
Essonne	20	859
Hauts-de-Seine	0	318
Seine-Saint-Denis	0	272
Val-de-Marne	0	242
Val-d'Oise	11	645
Île-de-France	262	6 468
France	3 269	150 009

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

La production de gaz renouvelable, notamment à travers la méthanisation, permet de concilier les enjeux de transition énergétique avec ceux de l'économie circulaire. Le développement et redimensionnement des réseaux et des infrastructures gazières, ainsi que l'équipement des stations d'épuration en méthaniseurs sont indispensables pour atteindre la cible de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux en 2030.

PRODUCTION DE BIOMÉTHANE INJECTÉ DANS LES RÉSEAUX DE GAZ :

262 GWH en région

3 269 GWH en France

= 8% de la production totale en France

En région

50 sites d'injection de biométhane

897 GWH Capacité totale

En France

515 sites d'injection de biométhane

9 037 GWH Capacité totale

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE BIOMÉTHANE

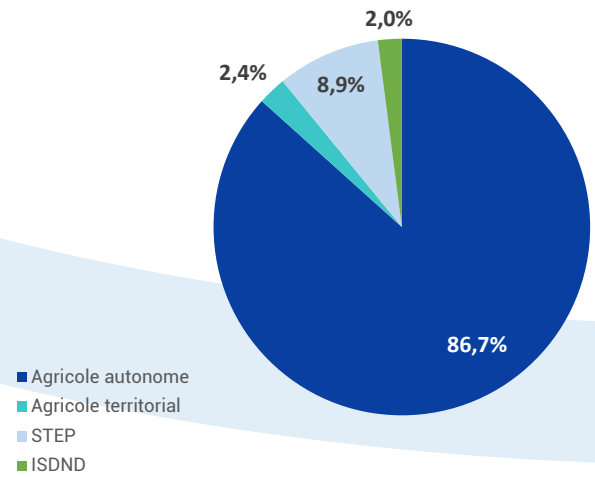

Sources : Productions globale et par typologie - GRDF 2021
potentiel 2050 - GRDF août 2022, points d'injection et capacité de production - Réseaux énergies 2023

ÎLE-DE-FRANCE

Electricité renouvelable

ATTEINDRE LES 40% EN 2030

La France s'est donné comme objectif d'atteindre 40% de production électrique d'origine renouvelable en 2030, contre 22% en 2021. Le développement de la filière électrique renouvelable est indispensable pour permettre la décarbonation d'autres secteurs, notamment celui des transports, mais aussi pour réussir la souveraineté énergétique du pays. Les réseaux de transport et de distribution doivent évoluer en conséquence pour accueillir les nouvelles capacités qui seront installées.

5 $MtCO_2e$ évitées par an en France, grâce à la production d'électricité éolienne et solaire

Entre 33,2 et 34,7 GW de puissance installée à horizon 2028 pour l'éolien, contre 20 GW en 2022. Entre 36 GW et 45 GW de puissance installée à horizon 2028 pour le photovoltaïque, contre 14,7 GW en 2022.

HORIZON NATIONAL 2028 : 33,2 GW POUR L'ÉOLIEN 36 GW POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

Département	Parc éolien - puissance installée (MW)	Parc photovoltaïque - puissance installée (MW)
Paris	0	7
Seine-et-Marne	57	102
Yvelines	17	49
Essonne	72	48
Hauts-de-Seine	0	10
Seine-Saint-Denis	0	11
Val-de-Marne	0	11
Val-d'Oise	0	12
Île-de-France	146	250
France	20 352	15 370

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

PART DE LA RÉGION DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

- 1% Production éolienne
- 0% Production hydraulique
- 0% Production nucléaire
- 1% Production photovoltaïque
- 5% Production thermique à combustible fossile
- 13% Production thermique à combustible renouvelable

La puissance du parc installé dans la région pour l'éolien : **146 MW**

La puissance du parc installé dans la région pour le photovoltaïque : **250 MW**

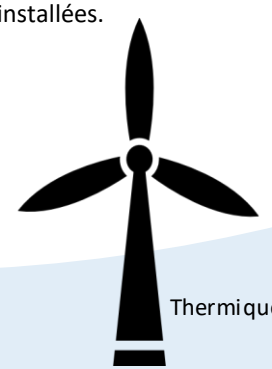

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN RÉGION

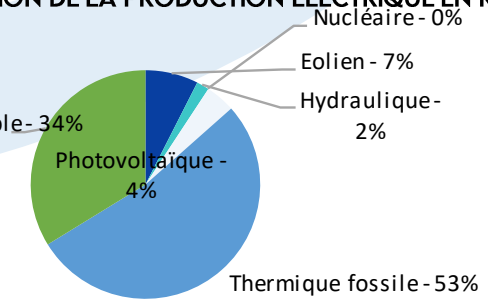

Nombre d'installations photovoltaïques dans la région : **22 692**

Nombre de parcs éoliens dans la région : **16**

En 2021, la production régionale atteint :

- **274 GWH** pour l'éolien
- **154 GWH** pour le photovoltaïque
- **65 GWH** pour l'hydraulique

Sources - production électrique - RTE 2021, installations photovoltaïque et éoliennes - SDES T3 2022

ÎLE-DE-FRANCE

Hydrogène

AUGMENTER LA PART D'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ

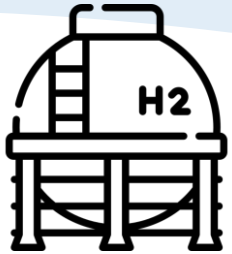

6 $MtCO_2e$ émissions annuelles évitées grâce au développement de l'hydrogène

1 000 stations de recharge en 2030 pour 300 000 véhicules légers et 5 000 véhicules lourds.

ATTEINDRE 1000 STATIONS

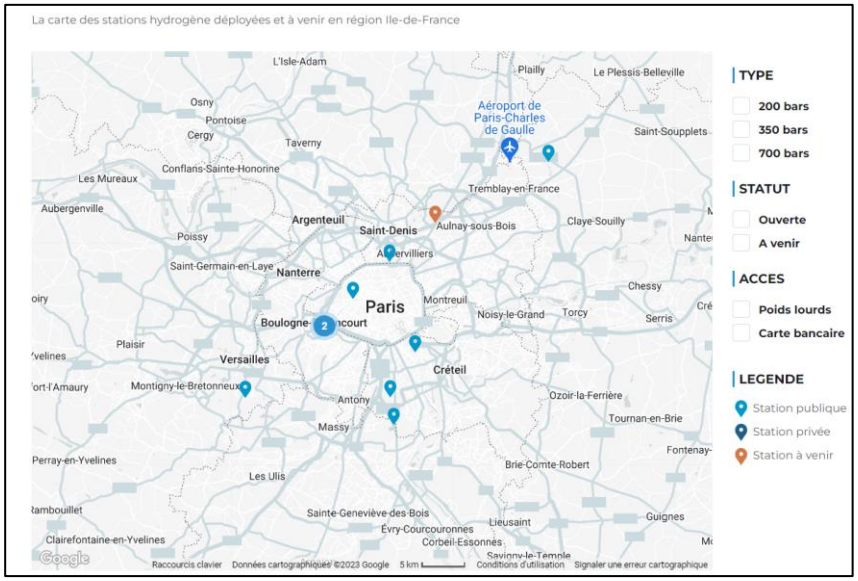

Le développement de l'hydrogène, et en particulier l'hydrogène décarboné, fait partie des objectifs ambitieux de la stratégie énergétique de la France. Aujourd'hui peu déployée, cette technologie devra permettre à terme la décarbonation de l'industrie, de la mobilité, ainsi que l'émergence des nouveaux usages. La part d'hydrogène décarboné, dans la production totale, devra passer de 5% en 2020 à 52% à horizon 2030.

EN FRANCE en 2020, la production d'hydrogène atteint

880 000 TONNES

5% part de décarboné

59 stations de recharge qui alimentent…

550 …véhicules légers et…

33 ….bus à l'hydrogène

7 stations dans la région

50 projets dans la région

Source - Vig'hy - France hydrogène - 2022
Institut-Paris-Région 2022

ÎLE-DE-FRANCE

Éclairage public

OPTIMISER LES INSTALLATIONS

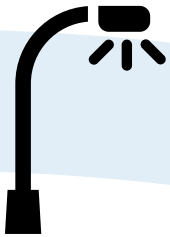

Réduire les émissions de GES

Réduire la consommation nationale totale d'électricité liée à l'éclairage (56 TWh), émettant 5,6 tonnes de CO^2 (source : Ademe - 2017).

Encourager le développement des corridors biologiques pour contrer les effets néfastes de la pollution lumineuse

En 2021, 99% de la population européenne vit dans une aire géographique couverte par un éclairage nocturne artificiel. Or, l'éclairage public pollue et est néfaste à la fois pour la santé des hommes et pour la préservation de la faune et de la flore. L'éclairage public répond donc à un double enjeu écologique : économiser l'énergie et limiter les émissions de GES mais aussi préserver la « trame noire » pour la biodiversité. Ainsi, les installations les plus vétustes sont à remplacer par des équipements plus performants, l'éclairage nocturne est amené à réduire partiellement ou totalement.

85% du territoire métropolitain fortement impacté par la pollution lumineuse en cœur de nuit

40% de la facture d'électricité des communes sont dues à l'éclairage public

Pratiques d'éclairage public des communes franciliennes

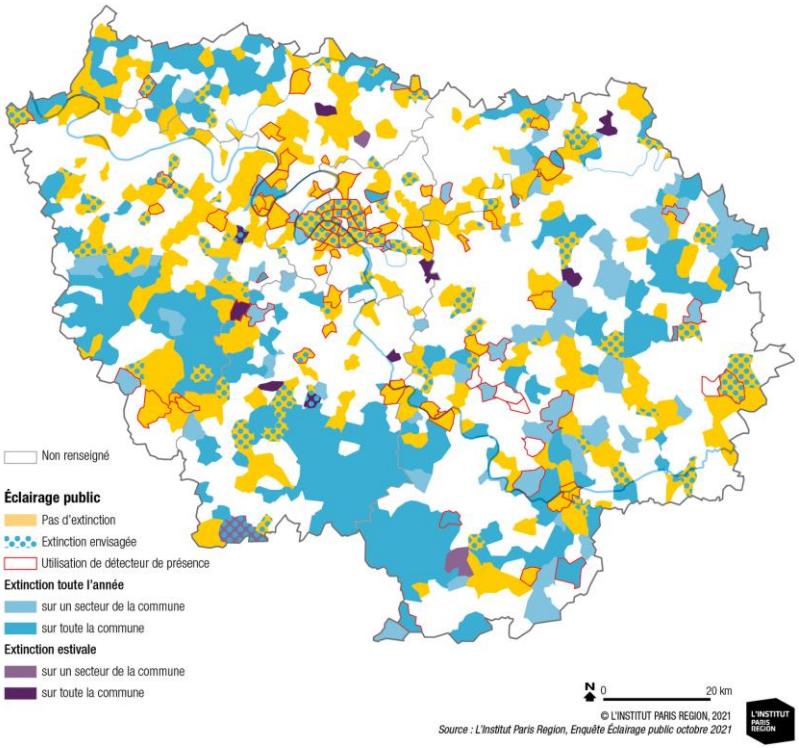

CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN RÉGION (EN GWH)

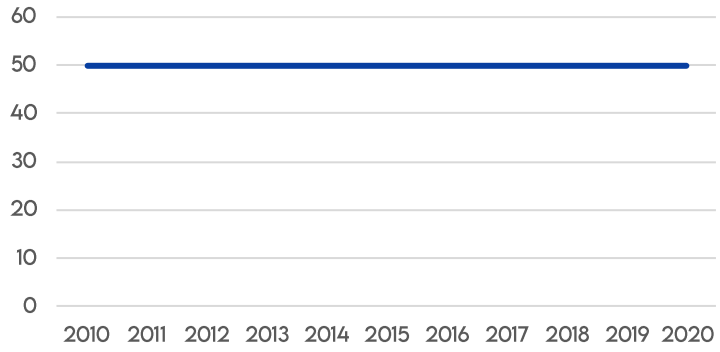

Source - Pollution lumineuse - OFB 2021

ÎLE-DE-FRANCE

Réseaux d'eau potable

RÉDUIRE LE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE 25% EN 15 ANS

Département	Volume d'eau consommé (m3 / hab)	Taux de perte en eau potable	Taux de renouvellement annuel	Volume d'eau perdu (milliers de m3)
Paris	68	10%	1%	52 179
Seine-et-Marne	97	13%	0%	16 177
Yvelines	70	11%	1%	8 324
Essonne	67	14%	0%	9 582
Val-d'Oise	58	18%	0%	5 055
Île-de-France	71	11%	1%	91 316
France	72	19%	1%	943 412

Préservation de la ressource en eau

Atteindre un taux de renouvellement annuel de 2%, pour une durée de vie des canalisations de 50 ans. Soit une hausse de **1,32** point pour la région

ATTEINDRE UN TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DE 2%

L'accès à l'eau est menacé par les changements climatiques. En 2019, environ deux tiers du territoire métropolitain étaient concernés par des mesures de restriction d'eau. Face aux épisodes de sécheresse qui risquent de se multiplier et de s'intensifier, un défi majeur est celui de préserver la ressource. En modernisant et en renouvelant les réseaux d'eau potable existants, les pertes en eau peuvent être limitées. L'objectif est de réduire les prélèvements en eau de 25% en 15 ans, par rapport à 2019.

TAUX DE PERTE EN EAU POTABLE

11% en région

19% en France

TAUX DE RENOUVELLEMENT

0,7% pour le réseau d'eau potable

70 ans durée de vie conseillée pour un réseau de canalisation

140 ans temps qu'il faudrait pour remettre le réseau en état, au rythme de renouvellement actuel

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

3 Mds € valeur du réseau d'eau potable d'Ile-de-France

32 200 kilomètres de linéaire cumulé du réseau d'eau potable de la région

4,4% représentation du réseau d'eau potable en région à l'échelle nationale

739 300 kilomètres de linéaire cumulé du réseau d'eau potable en France

Source - SISPEA 2020

Estimation CERC – données SISPEA – Canalisateurs de France - 2021

ÎLE-DE-FRANCE

Réseaux d'assainissement et stations de traitement des eaux

RENOUVELER LE PARC EN SITUATION DE VÉTUSTÉ

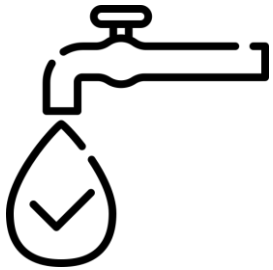

Face aux changements climatiques, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est une solution incontournable pour faire face aux tensions sur la ressource en eau qui vont s'accroître.
Les réseaux d'assainissement et les stations de traitement permettent d'améliorer la qualité des eaux usées traitées qui sont rejetées dans le milieu. Il est donc indispensable d'entretenir ces réseaux et de garantir une mise en conformité des stations d'épuration.

Objectif de 10% de réutilisation des eaux usées traitées

Moins de 1% du volume d'eau traitée en France est réutilisé. Ce qui témoigne de l'urgence de la nécessité de développement de la réutilisation des eaux traitées (REUT) en France.

METTRE EN CONFORMITE 15% DES STATIONS DE LA REGION NON CONFORMES

0,3% taux de renouvellement du réseau d'assainissement dans la région

18 300 kilomètres de linéaire réseau d'assainissement dans la région

7,1% du réseau total national

85% des stations des traitement des eaux usées sont conformes dans la région

71% sont conformes en France

509 stations de traitement des eaux usées en région

2% du parc national

22 034 stations de traitement des eaux usées en France

2 936 852 mètres cubes d'eaux usées entrent chaque jour dans les stations de traitement de la région

ıssainissement - SISPEA 2020

Nombre de stations d'épuration en service

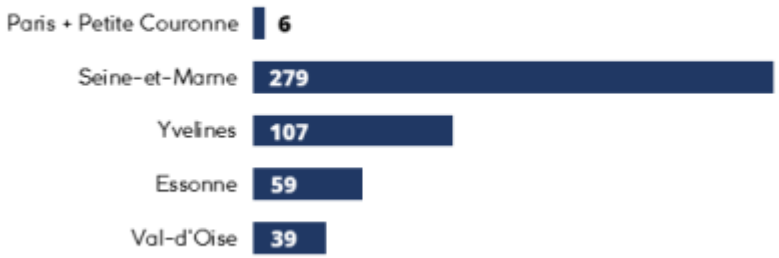

Source : Sandre données 2019

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

Département	Linéaire (km)	Taux de renouvellement annuel des réseaux	Taux STEU non conformes
Paris	6 319	0,5%	0%
Seine-et-Marne	3 739	0,0%	19%
Yvelines	2 949	0,0%	6%
Essonne	2 178	0,3%	25%
Val-d'Oise	3 069	0,5%	10%
Île-de-France	18 254	0,3%	15%
France	257 055	0,4%	29%

ÎLE-DE-FRANCE

Renaturation des cours d'eau

RESTAURER LA CONTINUITÉ AQUATIQUE

Regroupant 19% de la population nationale sur 2,8% du territoire métropolitain, la région présente de fortes pressions anthropiques (agricoles, urbaines, industrielles) qui participent à la dégradation des eaux.

En effet, certains cours d'eau contiennent des substances toxiques et sont exemptes de biodiversité riche et variée. D'où la nécessité de renaturation des cours d'eau.

Elle permet de rétablir le fonctionnement naturel de ces milieux et elle est essentielle pour qu'ils puissent continuer de fournir à la population une eau de qualité, une meilleure régulation des débits, ainsi que des activités de loisir et de pêche. La renaturation passe aussi par la restauration des continuités écologiques qui conduit à améliorer la richesse piscicole du milieu.

La qualité des cours d'eau remise en cause par de multiples pressions :

- des rejets traités des stations d'épuration
- des rejets non traités issus de déversoirs d'orage
- des déchets et polluants apportés par le ruissellement

Protection de la biodiversité
Amélioration de la résilience face aux inondations

Restaurer la continuité écologique sur 50 000 km de cours d'eau d'ici 2030, à l'échelle nationale.

ATTEINDRE 50 000 KM

10% des rivières franciliennes en « bon état écologique » selon les normes de qualité environnementale

4000 KM longueur cumulée des rivières dans la région

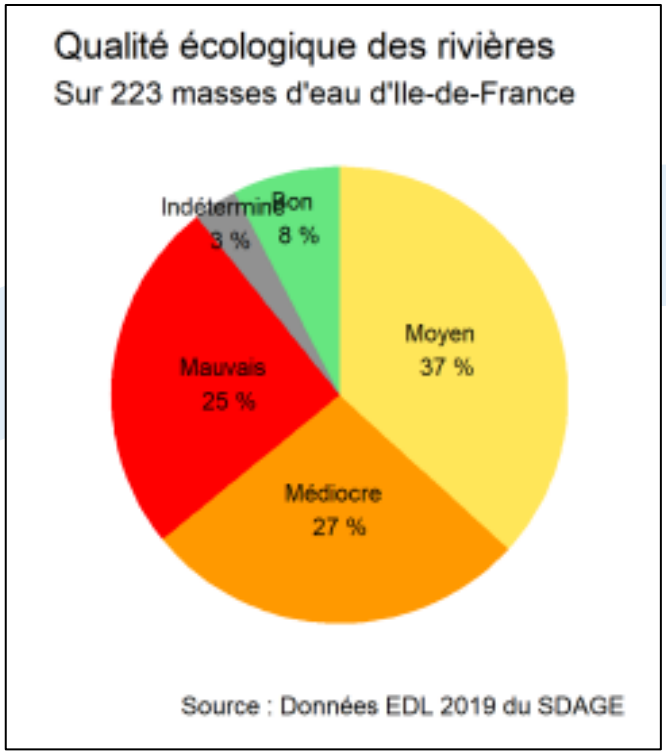

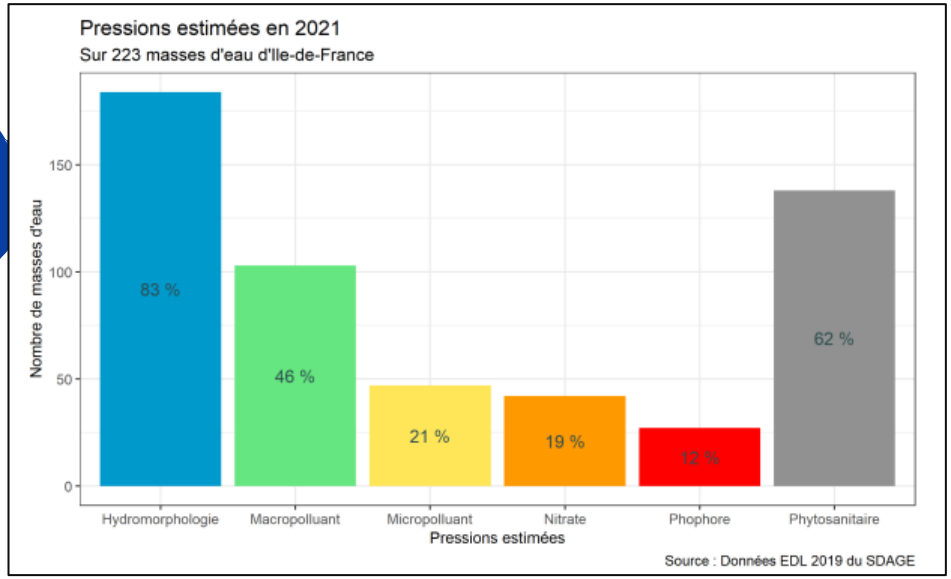

Source - EnImmersion - agences de l'eau
DRIEAT - 2019

ÎLE-DE-FRANCE

Zéro Artificialisation Nette

AMÉNAGER PLUS SOBREMENT

La reconquête des friches répond aux objectifs de revitalisation urbaine et de réduction de l'artificialisation des sols. Elle se traduit par des opérations d'aménagement, avec la production ou la réhabilitation de surfaces de logements, de surfaces économiques ou encore d'équipements publics.

La France a fixé une trajectoire consistant à diviser par deux le rythme de consommation des sols à horizon 2030, pour atteindre en 2050 l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), instauré par la loi Climat et Résilience.

Dans ce sens, le fonds « friches » d'Ile-de-France permet d'aider des projets d'aménagement de friches qui ne peuvent être réalisés faute d'équilibre financier. Il a pour vocation d'assurer un effet de levier sur les opérations de recyclage des friches.

Principe de sobriété foncière : stratégies d'aménagement durable du territoire qui limitent au maximum la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF)

A horizon 2031, la consommation d'espaces NAF doit être divisée par 2,
Soit 5 ha d'espace consommés par an pour la région.

95% des intercommunalités ne sont pas en situation d'étalement pour le secteur résidentiel

20 011 hectares ont été consommés en 2019-2020 en France

-11,3% baisse en un an (en France)

805 hectares/an consommés entre 2012 et 2021

70 000 logements par an à construire selon la loi relative au Grand Paris de 2010

47% consommation foncière destinée à l'habitat en Ile-de-France

41% consommation foncière destinée à l'activité en Ile-de-France

Département	Part de la consommation brute régionale d'espaces NAF (2012 - 2017)	Part des espaces NAF régionaux (2012 - 2017)	Indice d'intensité (2012 - 2017)
Seine-et-Marne	50% (465 ha)	56%	0,9
Essonne	18% (169 ha)	15%	1,2
Yvelines	18% (170 ha)	19%	1,0
Val-d'Oise	12% (108 ha)	10%	1,2
Val-de-Marne	0,84 (%)	0,5%	1,7
Seine-Saint-Denis	0,36 (%)	0,2%	1,8
Hauts-de-Seine	0,07 (%)	0,2%	0,4
Paris	-	-	-

Recensement des friches potentielles en 2021

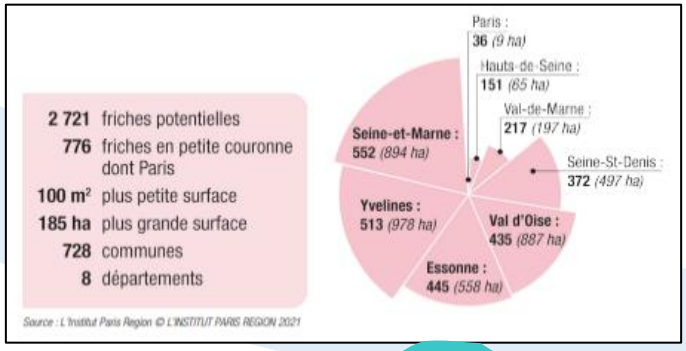

Le taux d'artificialisation en Ile-de-France est élevé (23% en 2017, soit 2 fois plus qu'en France métro.) mais la surface artificialisée par habitant est 4 fois plus faible dans la région qu'en France métro.

Source - Cerema
ORF 2023 – Fichiers Fonciers 2017 – Traitements : DRIEA/SCEP/DADDT/HB – DRIEA 2021

ÎLE-DE-FRANCE

Lutte contre les inondations

DÉVELOPPER DES OUVRAGES DE CONSTRUCTION

Dans le bassin de la Seine, les inondations représentent, après la sécheresse, l'un des risques naturels les plus importants. Le territoire de la région est particulièrement vulnérable à l'aléa des crues. Avec le réchauffement climatique, ce phénomène peut devenir plus fréquent et intense. Une crue majeure de la Seine pourrait provoquer 30 Md€ de dommages selon l'OCDE.

La maîtrise de l'aléa naturel des crues passe par la création d'ouvrages (digues). Parallèlement, la maîtrise du risque face à cet aléa se traduit par le renforcement de la résilience des territoires. Il est donc indispensable de préparer les territoires et renforcer leur résilience en construisant des ouvrages de protection.

Le projet de la Bassée en cours vise à maîtriser cet aléa naturel via la construction d'un espace endigué de 360 hectares, capable de contenir 10 millions de m^3 en cas de crue majeure de la Seine (projet chiffré à 114 millions €)

Le PPRI délimite les zones d'exposition au risque dans lesquelles il réglemente les possibilités de construction ou d'aménagements

Développement de l'urbanisation dans les zones à risque via 30 PPRI* pour les 558 communes de l'Ile-de-France

4 lacs réservoirs ont déjà été créés

900 000 franciliens vivent en zone inondable

1 870 000 franciliens seraient impactés par des dysfonctionnements sans être en zone inondable

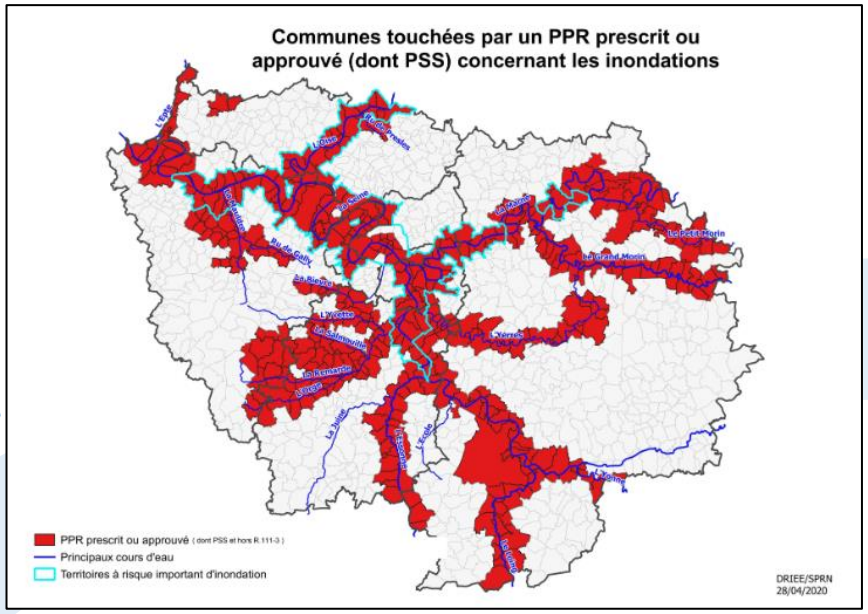

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

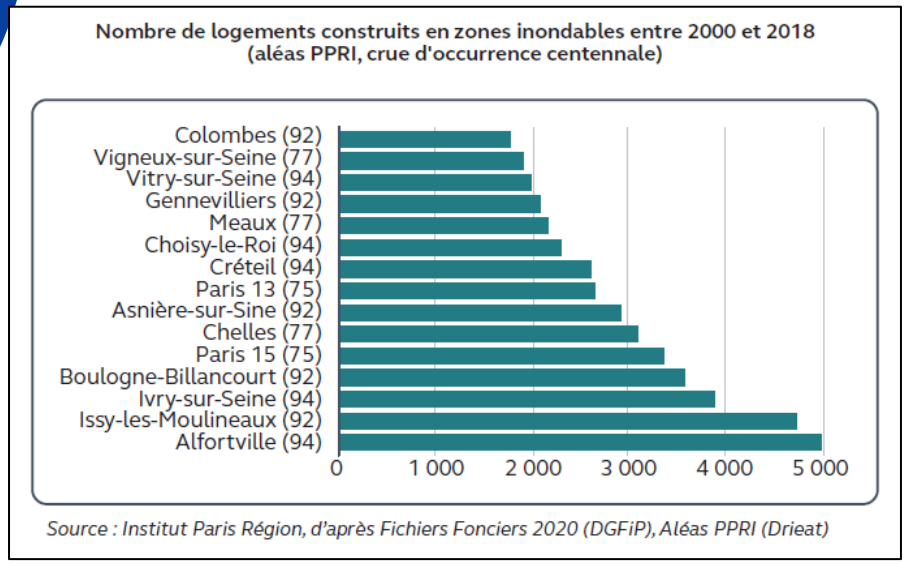

PPRI*: Plans de prévention des risques inondation

Source – DRIEAT 2021 – Institut Paris Région

ÎLE-DE-FRANCE
CERC
FILIÈRE CONSTRUCTION
Mesurer. Anticiper.

AVEC LA PARTICIPATION DE

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION ILE-DE-FRANCE

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

ACTEURS POUR LA PLANÈTE

LES TRAVAUX PUBLICS

GIE RÉSEAU DES
CERC
FILIÈRE CONSTRUCTION
Mesurer. Anticiper.

source des pictogrammes : flaticon.com